



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

AVIS PUBLIC

APPEL DE PROPOSITIONS - VENTE DU 214 CHEMIN PARK

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

[1] la Ville de Rigaud ne souhaite pas conserver le terrain situé au 214 chemin Park ;

[2] Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal a autorisé le service du greffe à procéder à la mise en vente dudit terrain sous forme d'appel de propositions au plus offrant avec une mise à prix minimale de 63 100 \$;

[3] Les caractéristiques générales de l'immeuble sont les suivantes :

- Lot numéro : 3 609 652
- Superficie : 3 165 mètres carrés
- Frontage : 38,1 mètres
- Profondeur : 68,34 mètres
- Zonage municipal : H-51 maison unifamiliale isolée

[4] La personne présentant une offre doit avoir vérifié elle-même au préalable, auprès du service de l'urbanisme et du développement économique de la Ville, la faisabilité de son projet eu égard à la destination et à l'usage qu'il entend donner à l'immeuble et à la réglementation en vigueur ;

[5] Le projet devra inclure une construction sur le terrain ;

[6] Une modification au zonage peut être demandée. Toutefois, la Ville n'a pas l'obligation de résultat à l'égard du changement de zonage. La modification devra être effectuée conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

[7] Les conditions générales de la vente de l'immeuble sont les suivantes :

- Un dépôt de 2 500 \$ devra être remis avec l'offre d'achat ;
- Un montant représentant 5% du prix d'achat, taxes incluses, devra être remis au moment de l'acceptation de l'offre d'achat et le solde devra être remis au moment de la signature de l'acte de vente chez le notaire ;
- La vente sera conclue sans garantie légale ;

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

- L'acquéreur aura un délai de 18 mois suivant la signature du contrat de vente pour débiter la construction sur le terrain. Dans le cas contraire, il devra rétrocéder l'immeuble à la Ville avec une perte de 50 % du prix d'achat ;

[8] Si l'acquéreur est une société, une association ou une personne morale, il doit joindre une résolution autorisant son fondé de pouvoir à signer ladite offre d'achat ainsi que tous documents afférents ;

[9] L'acquéreur devra payer, en sus du prix de vente, toutes taxes provinciales, fédérales et autres applicables à la vente, telles que TPS et TVQ, et ce, s'il en est.

[10] Votre offre d'achat ainsi que tous les documents requis devront nous parvenir avant le 10 octobre 2019, 16h30, à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Rigaud
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec) J0P 1P0

[11] En cas d'offres identiques présentées par deux acquéreurs potentiels ou plus, l'octroi du contrat sera décidé par tirage au sort ;

[12] La Ville se réserve le droit de rejeter toute offre qui, bien que conforme aux conditions émises, s'avérerait financièrement insuffisante. La ville ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres qui seront présentées.

Donné à Rigaud, ce 23^{ème} jour de septembre 2019.



Camille Primeau, LL.B., LL.M.
Greffière